

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 18h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Champagnat-le-Jeune (63580), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Modification de l'accord-cadre à bon de commandes et marchés subséquents n° 2019\_0012 service de restauration collective pour le pôle enfance jeunesse et sport de l'Agglo Pays d'Issoire – Autorisation à signer l'avenant 1 aux lots n° 6 et 7**

**Date de convocation :** 24 juillet 2020

**Date d'affichage du compte-rendu :** 5 août 2020

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** MALORON Annie

### Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 100

- Titulaires : 93

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 4

**Votants : 116**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (100)

ADMIRAT Nadine  
AIGOUY Thierry

PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel  
MERCIER Pascal (S)  
BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul  
BERTHELOT Pascal  
BESSEYRE Fabien  
BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale  
BRUNEL Séverine

CHABAUD Christelle  
CHABRILLAT Frédéric  
CHALLET Vincent

DELMASTRO Philippe (S)

CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge  
DABERT Jean-Claude

DRUELLE Jean-Claude

DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile  
GONTHIER Emmanuel  
GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy

GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

JEANMOUGIN Isabelle  
KINDT Patrick  
LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis

LEROY Véronique  
LIGNIERE Frédéric  
LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

NICOLLET Michel  
LEVEZAC Jean (S)  
PAGESE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine

PILLON Stéphane  
POJOLAT Marie  
PRADIER Laurent  
PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
GOMEZ Jean-Marc (S)  
ROCHETTE Christophe  
ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre  
BRUN Claudine (S)  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre

SUTY Lionel  
TEZENAS Olivier  
THERME Jacques  
THEVENET Emilie  
TINET Georges  
TOURLONIAS Vincent  
TREHIN Anne-Marie  
TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe  
WALTER Christian  
ZANIN Nathalie

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHASSANG Jean-Pierre (DELMASTRO Philippe) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia (LEVEZAC Jean) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine).

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16)** ALBARET Christophe à PILLON Stéphane ; BRONNER Ulrich à NICOLLET Michel ; BRUNETTI Graziella à COSTON David ; COLLET Jean-Pierre à VARISCHEITTI Martine ; COSTON Marie à SERRA Pierre ; DENAIVES Catherine à BESSEYRE Fabien ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BRUN Pascale ; DESVIGNES Jean à JEANMOUGIN Isabelle ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; LE MARREC Laurys à GUILLAUME Julien ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PETEILH Sandra à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à VARISCHEITTI Martine ; SUIDUREAU Carine à BŒUF Nicole.

**ABSENTS EXCUSES : (4)** CHANIMBAUD Lionel ; DUBESSY Florence ; GREGOIRE Nathalie ; MOREL Jacques.

\*

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

En juin 2019, la communauté d'agglomération a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour conclure des contrats de service de restauration collective pour les pôles enfance jeunesse et sport de l'Agglo Pays d'Issoire. Les prestations à réaliser comprennent la confection et la livraison de repas à destination des enfants accueillis au sein des ALSH et du multi-accueil de l'Agglo Pays d'Issoire.

Le contrat débutait le 31/08/2019, pour une période initiale d'un an. Il est reconductible tacitement 3 fois pour la même durée, et expirera au plus tard le 31/08/2023.

Les contrats sont des accords-cadres mixtes à bon de commandes et marchés subséquents mono-attributaires pour les lots 1 à 5, et à marchés subséquents multi-attributaires (3) pour les lots 6 et 7. Il n'y a pas de minimum ni de maximum de commandes à réaliser.

Les marchés sont conclus de la façon suivante :

Lots		Type de contrat	Attributaire		
Lot n° 1 : ALSH Auzat-la-Combelle		Accord-cadre mixte (à bons de commande et marchés subséquents), mono-attributaire	ETAPE 43 2, Route de Chaumont 43360 VERGONGHEON		
Lot n° 2 : ALSH Plauzat					
Lot n° 3 : ALSH Saint-Germain-Lembron					
Lot n° 4 : ALSH Champeix-Chidrac					
Lot n° 5 : Multi-accueil Champeix			SOGERES Tour la Marseillaise – 2 bis boulevard Euromed – Quai d'Arenc – 13002 MARSEILLE		
Lots	Type de contrat	Attributaire 1	Attributaire 2	Attributaire 3	
Lot n° 6 : ALSH Sauxillanges	Accord-cadre à marchés subséquents (les marchés subséquents seront des marchés à bons de commande), multi-attributaires	KOM 3 POMMES – BOKO & KO 14 rue de la Barre – 69002 LYON	API RESTAURATION ZA la Fontanille Rue Julien Champclos – 63370 LEMPDES	SOGIREST ZI de Blanzat – 22 rue Eugène Sue – 03100 MONTLUCON	
Lot n° 7 : ALSH Issoire		ETAPE 43 2, Route de Chaumont 43360 VERGONGHEON	KOM 3 POMMES – BOKO & KO 14 rue de la Barre – 69002 LYON	API RESTAURATION ZA la Fontanille Rue Julien Champclos – 63370 LEMPDES	

Le prestataire retenu pour le lot 5 – multi-accueil de Champeix – a informé les services de la communauté début juillet de son obligation d'interrompre la prestation de service mise en place suite à une réorganisation de sa structure. Aussi, à compter du 30 septembre 2020, SOGERES ne sera plus en capacité de fournir les repas pour le multi-accueil de Champeix.

Ainsi, il convient aujourd'hui de valider la demande de résiliation du lot 5 par l'entreprise SOGERES.

Par conséquent, jusqu'à cette date, il y a lieu de conclure un contrat avec un nouveau prestataire de service pour assurer la confection et la livraison de repas pour le multi-accueil de Champeix au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Conformément au cahier des clauses administratives et techniques particulières du marché, les menus doivent être adaptés au public ciblé, soit aux enfants de 3 mois à 4 ans.

Les accords-cadres à marchés subséquents conclus pour lots 6 et 7 sont multi-attributaires. Les lots correspondent à des secteurs géographique, et ont été conclus pour permettre la fourniture des établissements enfance jeunesse à Sauxillanges en cas de réorganisation au cours de la vie du marché et à Issoire en cas de besoin au jour du transfert de la compétence enfance jeunesse de la commune d'Issoire à API (dont la crèche d'Issoire). Lors d'un marché subséquent, ceci permet à API, dès que le besoin survient, de faire une mise en concurrence avec toutes les entreprises titulaires de l'accord cadre. A ce titre, il paraît pertinent de procéder à l'élargissement du périmètre d'application des lots n° 6 et 7 – ALSH de Sauxillanges et d'Issoire - pour étendre le périmètre géographique des accords-cadres pour pallier à tout besoin d'approvisionnement de repas pour les structures d'accueil de la petite enfance du territoire d'API. Ceci permettrait de contracter un marché afin de pallier à l'urgence de fournir des repas au multi-accueil de la commune de Champeix.

Il est précisé que le titulaire des lots 1 à 4 ne sont pas dans la capacité de fournir de repas adaptés à des enfants de 3 mois à 4 ans. Aussi, il n'est pas possible de recourir à l'accord-cadre à marché subséquent du lot des ALSH de Champeix-Chidrac.

Ainsi, l'avenant n°1 a pour objet d'élargir le périmètre d'application des lots n°6 et 7 – ALSH Sauxillanges et ALSH Issoire – à la commune de Champeix – multi-accueil et toute autre structure petite enfance. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## **CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2019-02-06 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 11 avril 2019 autorisant la passation d'une procédure formalisée d'appel d'offre ouvert en vue de la conclusion d'accords-cadres mixtes à bons de commandes et à marchés subséquents et d'accords-cadres à marchés subséquents pour la fourniture de repas au sein de l'ensemble des structures relevant du pôle enfance-jeunesse et sport de l'Agglo Pays d'Issoire – dont les marchés réservés aux entreprises adaptées ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la décision n°2019-225 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 9 août 2019 portant sur la conclusion d'un accord cadre de fournitures et de services relatif au service de restauration collective pour le pôle enfance jeunesse et sport de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la société SOGERES de mettre un terme à compter du 30 septembre 2020 à l'accord-cadre à bons de commande relatif au lot n° 5 – multi-accueil de Champeix – dont il est attributaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire doit assurer la livraison et la confection de repas au sein du multi-accueil de Champeix dans un souci de continuité de service ;

**CONSIDÉRANT** que les lots n° 6 et 7 ont été conclus sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires sans minimum ni maximum ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 116

- Pour : 116
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- D'autoriser le Président à prononcer la résiliation du lot 5 avec l'entreprise SOGERES domiciliée à Tour la Marseillaise – 2 bis boulevard Euromed – Quai d'Arenc – 13002 MARSEILLE ;
- De valider la modification de l'accord-cadre de services de restauration collective pour le pôle enfance jeunesse et sport de l'Agglo Pays d'Issoire, telle que ci-dessus exposée ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n°1 aux lots n° 6 et 7 des accords-cadres de services de restauration collective pour le pôle enfance jeunesse et sport de l'Agglo Pays d'Issoire, tel que le projet figure en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document et à exécuter toutes les formalités nécessaires se rapportant à la résiliation du lot 5 avec l'entreprise SOGERES, aux modifications de périmètre et à l'exécution de l'accord-cadre ;
- D'autoriser Monsieur le Président, d'une manière générale, à engager toute démarche et signer tout acte ou document relatif à la bonne exécution et réception de l'accord-cadre.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 04/08/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 04/08/2020